



Assurances 2024

Toute manifestation sportive (pédestre, cycliste, cyclotourisme, VTT, cyclocross) organisée sur la voie publique doit obligatoirement être assurée *en responsabilité civile*.

- La FSGT par l'intermédiaire de WTW a souscrit un contrat Responsabilité Civile auprès de la M.M.A. pour ses associations affiliées
- La FSGT a également souscrit deux contrats OPTIONNELS
- Contrat Véhicules suiveurs appartenant aux Bénévoles FSGT Contrat d'assurance auto mission 341266/R auprès de la SMACL

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES VÉHICULES

Attention le contrat ne prévoit pas d'assurer les autres véhicules ou ceux d'associations de motards (locations, prêt véhicule garage, publicitaire...) cf contrat auto-mission

- Contrat « individuelle accident » pour les participants non assurés (Generali)

Ce contrat couvre les dommages corporels aux participants non assurés. Il prévoit de garantir un maximum de 50 personnes par épreuve (au-delà, l'organisateur devra contacter le siège fédéral ou son comité départemental pour étudier la demande).

Contact et renseignement : assurance@fsgt.org

Documents téléchargeables sur le site <u>www.fsgt.org</u> rubrique Adhésions/assurances DOSSIER des ASSURANCES 2024



Demande d'assurance - Saison civile 2024

Responsabilité Civile

Organisateur d'épreuve organisée sur la voie publique

CYCLISTES – CYCLOTOURISTES ET PÉDESTRES SUR LA VOIE PUBLIQUE

informations sur le club organisatel	ur – adresse de FACTURATION
Association / Club :	
Adresse de l'association / club	
Ville	ode postal
Adresse électronique@)
Informations sur l'épreuve organisée Obligatoire : joindre vos parcours, règlements de la course	Nom et adresse ou doivent parvenir l'attestation d'assurance
Date : Lieu	Nom et prénom
Nature de l'épreuve :	Adresse
Titre de l'organisation :	Tel :
Les formules ne se cumulent pas ! OPTEZ POUR LA	FORMULE 1 <i>OU</i> LA FORMULE 2

Formule N°1

Option SANS véhicules suiveurs	Tarifs (1)
Pédestre	20.00 € □
Cycliste, cyclotourisme, cyclo-cross, brevet – 13 ans	45.00 € □
Course à étapes	100.00 € □
Diverses (biathlon, triathlon, rollers)	55.00 € □

Formule N°2

ules suiveurs supplémentaires (2)

	tall tall tall tall tall tall tall		
Option AVEC 3 véhicules suiveurs	Tarifs (1)	6 € X par le nombre de véhicule	Totaux
Pédestre	38.00 € □	6 € x = total	
Cycliste, cyclotourisme, cyclo-cross	60.00 € □	6 € x = total	
Course à étapes	120.00 €□	6 € x = total	
Diverses (biathlon, triathlon, rollers)	70.00 € □	6 € x = total	

⁽¹⁾ Cochez la case correspondante à votre épreuve

Option complementaire "Individuelle accident"

+ si besoin, l'option complémentaire individuelle accident

Vous avez la possibilité de compléter la formule N° 1 ou la formule N°2), par une garantie optionnelle pour assurer des participants non-assurés.

Exemple: une course cycliste Formule N°1: 45 € + 20 € = 65.00 €
Exemple: une course cycliste Formule N°2: 60 € + 20 € = 80.00 €
(Modalités et fonctionnement au verso)

	Tarifs
Pédestre	10.00 € □
Cycliste, cyclotourisme, Cyclo cross	20.00 € □
Course à étapes – 1 à 3 jours	45.00 € □
Diverses (biathlon, triathlon, rollers	20.00 € □

Adresser votre demande et le règlement à l'ordre de la FSGT – 30 jours au plus tard avant l'épreuve accompagnée des parcours, règlements compétition, chèque (OBLIGATOIRE)
FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL – 14 RUE SCANDICCI – 93508 PANTIN CEDEX

En cas d'ANNULATION, nous retourner dans les meilleurs délais l'attestation d'assurance et les raisons, dans tous les cas avant la date de l'épreuve. Pour obtenir le remboursement ou le report à une date ultérieure. Attention !! les biens confiés (barrières, panneaux publicitaires...) pour cette manifestation ainsi que la responsabilité civile dépositaire sont exclus.

Cadre réservé à la FSGT	Règlement	Date de réception
Oddie reserve a la 1 001		

⁽²⁾ Complétez le nombre de véhicules supplémentaires –Exemple : 38 € pour une course pédestre + 6 € x 2 véhicules = 12 €, soit un total général (38 €+12 €) de 50.00 €

MODALITES ET FONCTIONNEMENT

Assurance Responsabilité Civile Organisateur

Les conditions pour bénéficier de l'assurance « RC organisateur » :

Le club qui sollicite l'assurance responsabilité civile organisateur d'épreuves et de manifestations sportives organisées en totalité ou en partie sur la voie publique doit :

- Etre affilié à la FSGT,
- Organiser l'épreuve compétitive sous l'égide de la FSGT,
- Adresser le formulaire de demande d'assurance accompagné des itinéraires, règlements de la compétition et du règlement par chèque bancaire (libellé à l'ordre de la FSGT) ou virement, correspondant au type d'épreuve organisée.

Références des contrats :

- ✓ Responsabilité civile organisateur CONTRAT M.M.A.
- ✓ Véhicules suiveurs appartenant à des bénévoles FSGT CONTRAT SMACL

Tarifs par formule et par type d'épreuve

Demande d'assurance responsabilité civile organisateur pour des épreuves sans l'option véhicule suiveur. Le formulaire doit-être expédié au siège de la Fédération au plus tard 15 jours avant l'épreuve accompagné du règlement par chèque bancaire ainsi que des itinéraires, règlement sportif et du règlement de la course.



Pédestre: 20.00 € **Cyclistes**: 45.00 € **A étapes**: 100.00 € **Diverses**: 55.00 €

Formule N°2

Demande d'assurance responsabilité civile organisateur pour des épreuves avec l'option 3 véhicules suiveurs. Le formulaire doit être expédié au siège de la Fédération 15 jours au plus tard avant l'épreuve accompagné du règlement par chèque bancaire ainsi que des itinéraires, règlement sportif et du règlement de la course.

Le club organisateur doit impérativement expédier par mail (assurance@fsgt.org) le formulaire de déclaration des véhicules suiveurs utilisés, au plus tard, le lendemain de l'épreuve. Il devra être contresignée par l'organisateur (ou officiel).

Si cette liste ne parvient pas dans ce délai réglementaire, l'assureur exercera un refus de garantie et donc, de prise en compte de l'éventuelle déclaration de sinistre du ou des véhicules concernés.

Pédestre: 38.00 € **Cyclistes**: 60.00 € **A étapes**: 120.00 € **Diverses**: 70.00 €

Tarifs avec option pour 3 véhicules suiveurs et 6 € pour chaque véhicule supplémentaire



Important

Les véhicules utilisés doivent être la propriété de bénévoles du club, les autres véhicules sont exclus (véhicules publicitaires, prêt de garage, de location...)



Formulaire de déclaration à expédier à la FSGT Pantin

par mail : assurance@fsgt.org (au plus tard, le lendemain de la course)

Si vous déclarez un sinistre : l'assureur exercera *un refus de garantie* en cas de non retour du formulaire dans le délai imposé

DECLARATION DES VEHICULES SUIVEURS

CLUB ORGANISATEUR

rt populaire !

Marque du Véhicule	N° Immatriculation	Nom du propriétaire du véhicule	Fonction de l'utilisateur dans l'épreuve	N° du Permis date d'obtention

Tel : 01.49.42.23.19 - Courriel : assurance@fsgt.org

MODALITES ET FONCTIONNEMENT

Assurance Individuelle Accident participants non assurés

Rappel

Les clubs organisateurs ont pour seules obligations:

- D'assurer leur épreuve en responsabilité civile organisateur dès lors qu'elle est soumise à une autorisation préfectorale,
- D'informer les participants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels; ils sont libres de l'accepter ou de le refuser.

La demande d'assurance est optionnelle,

elle doit être prise en complément de la souscription à la garantie Responsabilité Civile Organisateur (formule N°1 ou formule N°2)

La demande d'assurance doit être souscrite au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve. L'assurance ne couvre que *50 personnes maximum*. Au-delà, le club devra contacter le siège fédéral pour une étude de la demande.

L'envoi du bordereau déclaratif, le jour même de l'organisation au plus tard, est OBLIGATOIRE. Il doit être expédié par mail à <u>risquesspeciaux@generali.com</u> *ET* <u>FRproductionfederation@wtwco.com</u> en y indiquant les informations nécessaires pour que la garantie soit applicable en cas d'accident.

ATTENTION: VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT FAIRE PARVENIR LE BORDEREAU DE DÉCLARATION DES PARTICIPANTS AU PLUS TARD LE JOUR DE VOTRE ORGANISATION – AUCUNE DÉCLARATION D'ACCIDENT NE SERA PRIS EN CHARGE AU DELÀ DE CE DÉLAI.

Même en l'absence d'accident, le bordereau doit être renvoyé. - L'assureur exercera un refus de garantie en cas de non retour du formulaire dans le délai imposé.

Parmi les garanties :

- Capital décès de 20 000 € si l'assuré est majeur, 5 000 € si l'assuré est mineur (de plus de 12 ans)
- Capital invalidité permanente de 50 000 €, réductible en fonction du taux d'IPP

En cas d'accident :

Envoyer en mail à l'adresse <u>Indemnisation.assurancedepersonne@generali.fr</u>

Tarifs par type d'épreuve

	Tarifs
Pédestre	10.00 € □
Cycliste, cyclotourisme, Cyclo cross	20.00 € □
Course à étapes – 1 à 3 jours	45.00 € □
Diverses (biathlon, triathlon, rollers	20.00 € □



Date de réception au Siège fédéral

Année 2024

BORDEREAU DE DÉCLARATION

Participants non-assurés



50

Ce bordereau de déclaration doit OBLIGATOIREMENT être expédié par courriel à risquesspeciaux@generali.com ET FRproductionfederation@wtwco.com

LE JOUR DE VOTRE ORGANISATION AU PLUS TARD

SVP - Merci de remplir cette partie AVANT EXPEDITION

	Nome	Dránama	Data da naissanas
1	INOMIS	Prénoms	Date de naissance
2			
3			
5			
6			
7			
3			
)			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16 17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
25 26 27			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
1 7			
18		+	
19			